



## PROGRAMME DE FORMATION



## S'INITIER A LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX



## OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Être capable de prévenir les Risques Psychosociaux.

## CONTENU

*Séquence 1 – 7 heures*

**Définir les différents types de RPS, les causes, les atteintes à la santé et les conséquences organisationnelles**

---

### **1. Lister les catégories de RPS par les caractéristiques de leurs effets**

- Découvrir et définir la notion de RPS
- Connaître les définitions des différents types de RPS

### **2. Repérer les facteurs de RPS et les atteintes à la santé, reconnues scientifiquement**

- Découvrir les mécanismes du stress et ses liens avec l'activité travail
- Connaître et apprendre à repérer les facteurs à l'origine des différents types de RPS
- Repérer les causes, les effets et les atteintes à la santé

### **3. Identifier les RPS comme un risque professionnel**

- Découvrir les risques professionnels
- Connaître les 17 risques professionnels répertoriés par l'INRS
- Connaître le cadre réglementaire de la prévention applicable aux RPS
- Identifier les acteurs de la prévention

*Séquence 2 – 7 heures*

**Reconnaître une démarche de prévention agissant sur les facteurs de RPS**

---

### **4. Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions**

- Définir les différents niveaux de prévention des risques professionnels
- Décrire une démarche de prévention primaire
- Identifier les actions de prévention primaire
- Écrire des actions de prévention de primaire pour répondre à une situation de RPS
- Identifier des leviers d'actions au quotidien

## PUBLIC

**Les acteurs majeurs de la prévention primaire, ainsi que tout salarié, de toute organisation** (publique, privée ou associative). Également, les Services de Prévention et de Santé au Travail :

- ✓ Salariés
- ✓ Manager de proximité
- ✓ Dirigeant d'entreprise
- ✓ Médecin du travail / Médecin libéral
- ✓ Infirmier
- ✓ Assistant social
- ✓ Représentants du CSE
- ✓ Responsable et/ou Directeur Ressources Humaines
- ✓ Responsable / coordinateur HSE

## PRÉ-REQUIS

Il est conseillé mais **non obligatoire** d'avoir suivi au préalable, l'autoformation à distance « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » - <https://www.eformation-inrs.fr/formation/8>

## EFFECTIF

4 à 10 participants maximum

## LIEU ET DÉLAI D'ACCÈS

Cette formation peut être dispensée en intra ou en inter-entreprises. Dans ce dernier cas, la formation aura lieu au sein des locaux de SERENN CONSEIL – bâtiment B – Pôle médical - 30, avenue É. Et M.Pinault, 35740 à Pacé.

Suite à la demande d'informations sur cette formation, le délai d'accès moyen à la formation se situe entre 1 à 3 mois.

## METHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

### Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et méthodologiques : témoignages, animation et films (INRS) reflétant des situations de travail sources de RPS.
- Méthode participative : jeux de rôle, travaux de réflexion individuels ou en binôme permettant de s'approprier les notions évoquées.
- Supports pédagogiques : vidéos, documents pédagogiques, ressources documentaires

### Méthodes d'évaluation :

- Evaluation à chaud réalisée à l'issue de la formation
- Bilans ponctuels réalisés par la formatrice auprès des participants après chaque axe de travail via des exercices

### Approche déontologique :

- Certification INRS
- Adhésion aux valeurs du réseau Assurance Maladie – Risques Professionnels / INRS
- Rôle d'acteur des participants
- Code de déontologie des psychologues

### Précautions sociales :

- Les participants sont volontaires
- La constitution des groupes est garante de la liberté et de la protection de la parole des participants
- La formatrice garantit un centrage exclusif sur le travail ainsi que le respect de la confidentialité des échanges

Les participants définissent ensemble, au démarrage de la formation, une « Charte de Bon Fonctionnement ». Cette charte, garante du respect et de la libre expression de chacun, est affichée dans la salle de formation, elle est rappelée à chaque démarrage de session.

## L'INTERVENANTE

Séverine ROBERT

Psychologue du travail et formatrice, Intervenante en Prévention des Risques Professionnels (IPRP référencée auprès de la DREETS Bretagne), et certifiée Formatrice « S'initier à la prévention des Risques psychosociaux » par le réseau Assurance Maladie-Risques professionnels - INRS.

## VALIDATION

A l'issue de la formation, nous remettons **certificat de validation de la formation** à chaque participant, validant les acquis par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.